

Media Release

For Immediate Release

February 11, 2022

Canada's Architecture Regulators Incorporate to Better Serve the Public and the Profession

Regulatory Organizations of Architecture in Canada (ROAC) incorporated by members of the former Canadian Architectural Licensing Authorities (CALA)

The members of the former Canadian Architectural Licensing Authorities (CALA) / Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC) have incorporated as a new not-for-profit group, the **Regulatory Organizations of Architecture in Canada/Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC)**.

As a unified body, ROAC includes the 11 provincial and territorial bodies responsible for regulating the practice of architecture. To serve the public interest, these regulators set qualifications and practice standards for entry into the profession, issuing registration and licences to those meeting them.

ROAC will continue the former CALA's work on a national level. This includes the Examination for Architects in Canada (ExAC) and the Internship in Architecture Program (IAP), as well as serving as the conduit between the regulators and the Canadian Architectural Certification Board (CACB).

Headquartered in Vancouver, ROAC seeks to enhance the strength and diversity of the profession in the public interest, and to ensure modern, appropriate recognition of qualifications are maintained. The national body will continue developing nationally recognized standards and programs to meet regulatory responsibilities as well as the needs of the public and the architectural profession. This includes improving professional mobility throughout Canada and internationally using tools such as Mutual Recognition Agreements to honour architectural credentials and qualifications, and provide a path for obtaining registration across participating jurisdictions.

ROAC membership, from west to east, comprises:

- [Architectural Institute of British Columbia \(AIBC\)](#);
- [Alberta Association of Architects \(AAA\)](#);
- [Northwest Territories Association of Architects \(NWTAA\)](#);
- [Saskatchewan Association of Architects \(SAA\)](#);
- [Manitoba Association of Architects \(MAA\)](#);
- [Ontario Association of Architects \(OAA\)](#);
- [Ordre des architectes du Québec \(OAQ\)](#);
- [Architects' Association of New Brunswick / Association des architectes du Nouveau-Brunswick \(AANB\)](#);
- [Nova Scotia Association of Architects \(NSAA\)](#);
- [Architects' Association of Prince Edward Island \(AAPEI\)](#); and
- [Architects Licensing Board of Newfoundland and Labrador \(ALBNL\)](#).

These regulatory bodies made the decision to incorporate as ROAC to more effectively continue the longstanding work historically conducted by CALA. Ian McDonald, Architect AIBC, AAA, OAA, has been named the group's inaugural chair.

"Several principles established by the CALA Incorporation Task Force were important for us to preserve," he explains. "These include flexibility and efficiency, equality of voice, autonomy and decision-making, architectural voice, preserving working structure, and funding and administrative support. The principles were designed to ensure what was working well with CALA remains true in ROAC."

Under the new not-for-profit's governance structure, each member organization appoints a director to represent their jurisdiction on the ROAC Board of Directors. These directors will meet regularly to oversee the organization's activities, while member meetings with the broader regulatory bodies will happen at least annually.

"The primary goal of the new ROAC and all of its member organizations is to protect the public interest," says McDonald. "Working together under this new official structure allows us to enhance and strengthen the standards, programs, and opportunities within the architecture profession across Canada, while preserving the tradition of provincial and territorial regulatory autonomy."

Further Information

For more information about Regulatory Organizations of Architecture in Canada/ Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC), you can visit ROAC.ca or email info@roac.ca.

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 15 février 2022

Les ordres d'architectes du Canada se constituent en organisation à but non lucratif pour mieux servir le public et la profession

L'organisation porte le nom de Regulatory Organizations of Architecture in Canada/Regroupement des ordres d'architectes du Canada

Le regroupement auparavant connu sous la dénomination Canadian Architectural Licensing Authorities (CALA) / Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC) est dorénavant constitué en organisation à but non lucratif et porte le nom de **Regulatory Organizations of Architecture in Canada/Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC)**.

À titre d'entité unifiée, le ROAC comprend les 11 organismes provinciaux et territoriaux responsables de la réglementation de l'exercice de l'architecture. Dans leur mission de servir l'intérêt public, ces ordres d'architectes établissent les qualifications et les normes d'accès à la profession; inscrivent comme membres les personnes qui les respectent; et leur délivrent des permis d'exercice de l'architecture.

Le ROAC poursuivra le travail qu'il effectuait déjà sur la scène nationale, notamment en ce qui concerne l'Examen des architectes du Canada (ExAC) et le Programme de stage en architecture (PSA). Il continuera également d'agir comme intermédiaire entre les ordres d'architectes et le Conseil canadien de certification en architecture.

Ayant son siège à Vancouver, le ROAC cherche à renforcer et à diversifier la profession dans l'intérêt du public et à assurer une reconnaissance moderne et appropriée des qualifications. L'organisation nationale continuera d'élaborer des normes et des programmes reconnus à l'échelle nationale pour exercer ses responsabilités en matière de réglementation et pour répondre aux besoins du public et de la profession architecturale. Cela comprend notamment l'amélioration de la mobilité professionnelle à la grandeur du Canada et à l'étranger à l'aide d'outils tels que les ententes de reconnaissance mutuelle pour reconnaître les titres de compétences et les qualifications en architecture et offrir une voie d'accès à l'inscription comme architecte au sein des juridictions participantes.

Les membres du ROAC, de l'ouest à l'est du pays, sont les suivants :

- [Architectural Institute of British Columbia \(AIBC\)](#);
- [Alberta Association of Architects \(AAA\)](#);
- [Northwest Territories Association of Architects \(NWTAA\)](#);
- [Saskatchewan Association of Architects \(SAA\)](#);
- [Manitoba Association of Architects \(MAA\)](#);
- [Ontario Association of Architects \(OAA\)](#);
- [Ordre des architectes du Québec \(OAQ\)](#);
- [Architects' Association of New Brunswick / Association des architectes du Nouveau-Brunswick \(AANB\)](#);
- [Nova Scotia Association of Architects \(NSAA\)](#);
- [Architects' Association of Prince Edward Island \(AAPEI\)](#);
- [Architects Licensing Board of Newfoundland and Labrador \(ALBNL\)](#).

Ces ordres d'architectes ont pris la décision de se constituer en organisation à but non lucratif sous la dénomination ROAC pour poursuivre plus efficacement le travail qu'il menait de longue date en tant que comité national (CALA/ROAC). Ian McDonald, Architect AIBC, AAA, OAA, a été nommé comme premier président de la nouvelle organisation.

« Il était important pour nous de préserver plusieurs principes établis par le groupe de travail sur l'incorporation de CALA/ROAC », explique-t-il. « Ces principes portent notamment sur la flexibilité et l'efficacité, l'égalité des voix, l'autonomie et la prise de décision; la voix de l'architecture; le maintien de la structure de travail; et le financement et le soutien administratif. Les principes ont été conçus de manière à maintenir dans le ROAC ce qui fonctionnait bien avec le CALA/ROAC antérieur. »

Dans le cadre de la nouvelle structure de gouvernance à but non lucratif, chaque organisation membre nomme un administrateur pour représenter son ordre d'architectes au sein du conseil d'administration du ROAC. Ces administrateurs se rencontreront régulièrement pour superviser les activités de l'organisation, alors que les assemblées des membres plus élargies auront lieu au moins une fois par année.

« Le principal objectif du nouveau ROAC et de toutes ses organisations membres est de protéger l'intérêt public », ajoute Ian McDonald. « En unissant nos efforts sous cette nouvelle structure officielle, nous pouvons améliorer et renforcer les normes, les programmes et les opportunités au sein de la profession d'architecte à la grandeur du Canada, tout en préservant la tradition de l'autonomie réglementaire provinciale et territoriale. »

Pour un supplément d'information

Pour un supplément d'information sur le Regulatory Organizations of Architecture in Canada/ Regroupement des Ordres d'Architectes du Canada (ROAC), vous pouvez visiter le ROAC.ca ou envoyer un courriel à info@roac.ca.